

Nb d'inscrits au CQ 1 à ce jour : 26.

Nb de personnes présentes : 12.

Présents pour la Ville : ALO-JAY Angélique (élue référente CQ 1), DESCOURS Marc (élu référent CQ 6), GERIN Anne (élue référente suppléante CQ 1), LADET Catherine (agent ressource animation des CQ).

Habitants présents : ARNOULD Marie, BILLON Jean-Louis, CHOUTEAU Aline, COCHOIS Monique, CORNEC Josette, FROMAGET J.-C ., GRAND Karine, JACCAZ Noëlle, JOGUET Luc, PUISSANT Lucette, VANDENHEEDE Marc, VIVET Nicole.

Points abordés en séances :

Remarques relatives au fonctionnement des comités de quartier :

- faire apparaître le nom des participants dans les compte-rendus ;
- est-il possible de faire des remarques sur le compte-rendu de la rencontre précédente en début de réunion ?
- il serait préférable de débattre en comité des questions/demandes émises par les participants afin de choisir celles qui font l'objet de fiches-navettes.

Retour sur les fiches-navettes d'octobre :

- Fiche 1 : rue de Lattre de Tassigny :

Le panneau « De Lattre de Tassigny » sera remplacé.

Compte tenu de la configuration des lieux, un rappel sans issue à gauche de la rue de Lattre de Tassigny va être ajouté (8 semaines de délais après validation). La pose du panneau sans issue à gauche ne peut être que provisoire dans l'attente des travaux d'urbanisation sur les terrains de l'OGEC, qui démarreront en décembre prochain.

- Fiche 2 : stationnement école Debelle :

Il n'y aura pas de zone dépose minute d'aménagée : il existe une tolérance actuellement sur les zones bus.

Il est proposé de répondre sous deux mois au sujet du remplacement des zones oranges du haut de Chapays en dépose minute et au sujet du respect de la réglementation des déposes minutes.

- Fiche 3 : sécurité rue Stravinski :

Au sujet du panneau de voie sans issue, c'est une voie privée, le panneau doit être posé par la copropriété sur le domaine privé.

- Fiche 4 : Grande-rue :

la commune n'est pas favorable à l'aménagement de rampes et de paliers sur le domaine public communal. En effet, la Grande rue étant le support de nombreuses manifestations, notamment du marché hebdomadaire du vendredi matin, l'aménagement de rampes et de paliers sur le domaine public communal serait de nature à compromettre ou rendre plus complexe le déroulement de ces manifestations au regard notamment de l'accessibilité des véhicules de secours. L'accessibilité est à traiter sur l'espace privé par chaque commerce (accompagnement CAPV, Aides FISAC).

La Ville précise qu'elle prévoit la diffusion d'une information à destination des commerçants, au sujet de la démarche qu'ils doivent effectuer avant septembre 2015.

Concernant l'embellissement de la Grande Rue, un programme est à définir et à mettre en perspective avec la réflexion engagée par la municipalité sur la dynamisation du Bourg. Une proposition budgétaire a été faite au Budget primitif 2015 pour la propreté (un décapage une fois par an) et l'embellissement. Parallèlement, le groupe de réflexion sur le centre-bourg a évoqué les contraintes budgétaires, humaines et environnementales du fleurissement. Un travail est donc à mener sur le plan de gestion du fleurissement.

- Fiche 5 : cheminement sur la route en face du trottoir du cinéma – Stationnement des véhicules de livraison sur le rond-point de la Paix :

la ligne blanche sera supprimée pour inciter les piétons à emprunter le trottoir qui existe du côté du cinéma.

Au sujet du rond-point de la Paix, la place prévue pour les véhicules de livraison est en effet utilisée par des voitures qui en sortent en marche arrière, sur le rond-point. Les livreurs sont donc empêchés de stationner sur une place qui leur est réservée.

Il est impossible de formaliser une place de stationnement à cet endroit, situé sur une route départementale. La seule possibilité est de verbaliser plus qu'aujourd'hui. Un participant explique qu'une proposition a été faite dans d'autres comités de quartier : annoncer des horaires réservés au stationnement des véhicules de livraison et tolérer le stationnement des voitures individuelles le reste du temps.

- Fiche 6 : vitesse sur l'avenue Honoré de Balzac :

le radar pédagogique a été installé sur l'avenue, à hauteur de la MJC. Mme Gerin ajoute que des outils de comptage et de qualification des passages automobiles ont été mis en place en différents endroits de la commune. Un participant remarque que le radar pédagogique a été installé à un mauvais endroit, juste derrière le panneau de limitation de la vitesse à 30 kms/h : il est donc dissimulé à la vue des automobilistes. Il serait nécessaire de le placer plus loin.

L'information est donnée qu'en juin 2012 la vitesse moyenne devant la MJC a été évaluée. Elle était de 41 kms/h. Des coussins berlinois ont depuis été aménagés. Une discussion s'engage sur le manque de visibilité devant la MJC en soirée : il n'y a aucun éclairage public à ce niveau de l'avenue, ni devant la pharmacie située en face de Charminelle. A l'inverse, d'autres secteurs du quartier sont très éclairés, par exemple la rue de Plein Soleil.

Mme Gerin précise que l'intensité des éclairages publics peut être variée : Geg peut intervenir en ce sens au fur et à mesure de ses interventions. Il est signalé que les lumières sont allumées en plein jour rue de Lattre de Tassigny.

- Fiche 7 : l'accotement avenue Honoré de Balzac :

le stationnement est dangereux à hauteur du cabinet d'analyses médicales et l'avenue n'est pas aménagée correctement (gros gravier, à remettre en place systématiquement en cas de pluie). Cet état de fait est gênant dans la mesure où l'avenue H. de Balzac est une entrée dans Voreppe. L'absence d'aménagement encourage l'accélération des véhicules automobiles : les conducteurs n'ont pas le sentiment d'emprunter une avenue urbaine.

Mme Gerin explique que la continuité de l'accotement était prévue au budget prévisionnel de l'année 2008 mais pas maintenue par la nouvelle majorité municipale de l'époque. Aujourd'hui, dans un contexte de fortes contraintes financières, il est nécessaire d'imaginer d'autres solutions : ajouter un ralentisseur dans la descente ? Installer un radar pédagogique ?

Une autre question est posée sur l'avenue : des plantations sont-elles prévues ? Les plantes vivaces actuelles ne sont pas esthétiques.

Questions et demandes :

- la présidente de la MJC précise que les parents ne se manifestent pas concernant le manque d'éclairage public devant l'équipement ;

- rue de Plein Soleil :

5 fiches-navettes recueillies sur place.

Les personnes présentes acceptent la mention de leurs nom et prénom au compte-rendu des réunions.

Elles acceptent également la diffusion de leur mail au sein du comité de quartier Bourg rive gauche / Plein Soleil / l'Hoirie.

Prochaine rencontre plénière :

Mercredi 18 février 2015, à 20h

Salle Xavier Jouvin